

Money, money, money

Must be funny

In the rich man's world

Abba, 1976

# Au lycée professionnel Joseph-Marie Jacquard



1 <sup>ère</sup> année de CAP	10 € par jour	<b>350 € annuel maximum</b> (7 semaines de PFMP)
Terminale CAP	15 € par jour	<b>525 € annuel maximum</b> (7 semaines de PFMP)
2 <sup>nde</sup> BAC PRO	10 € par jour	<b>300 € annuel maximum</b> (6 semaines de PFMP)
1 <sup>ère</sup> BAC PRO	15 € par jour	<b>600 € annuel maximum</b> (8 semaines de PFMP)
Terminale BAC PRO	20 € par jour	<b>800 € annuel maximum</b> (8 semaines de PFMP)
FCIL Couture et Luxe	15 € par jour	<b>600 € annuel maximum</b> (8 semaines de PFMP)

*Y compris les PFMP réalisées à l'étranger*

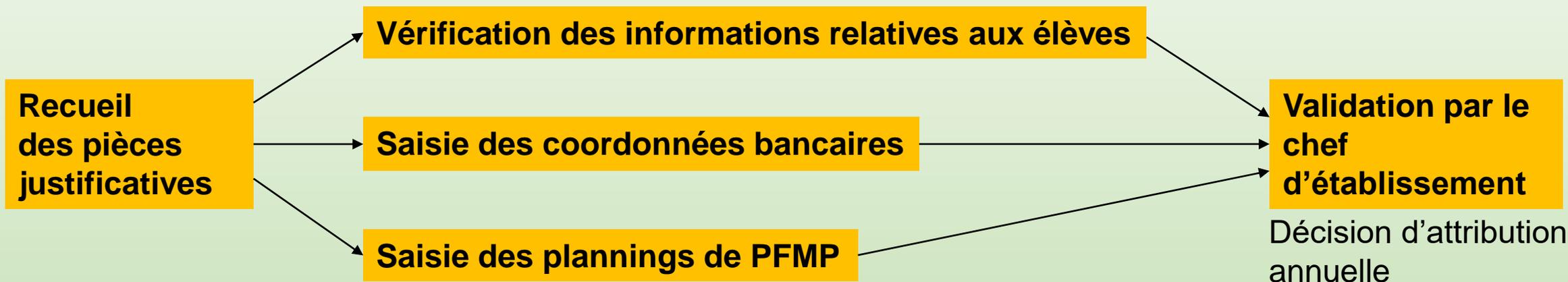
*Le versement de l'allocation de stage n'aura pas d'impact sur le revenu imposable ou les allocations perçues par les familles*

# CALENDRIER DE LANCEMENT

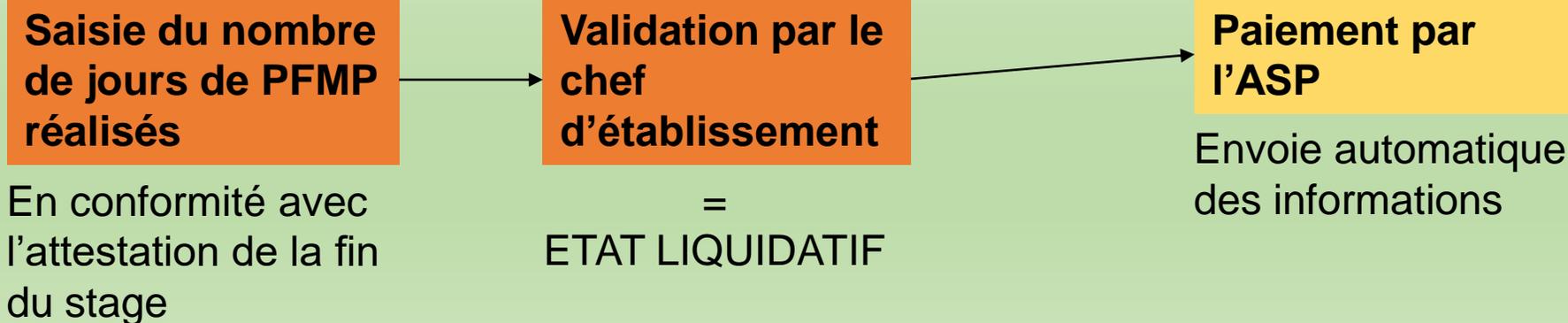
SEPTEMBRE 2023

OCTOBRE NOVEMBRE 2023

FIN NOVEMBRE 2023



POUR CHAQUE PFMP

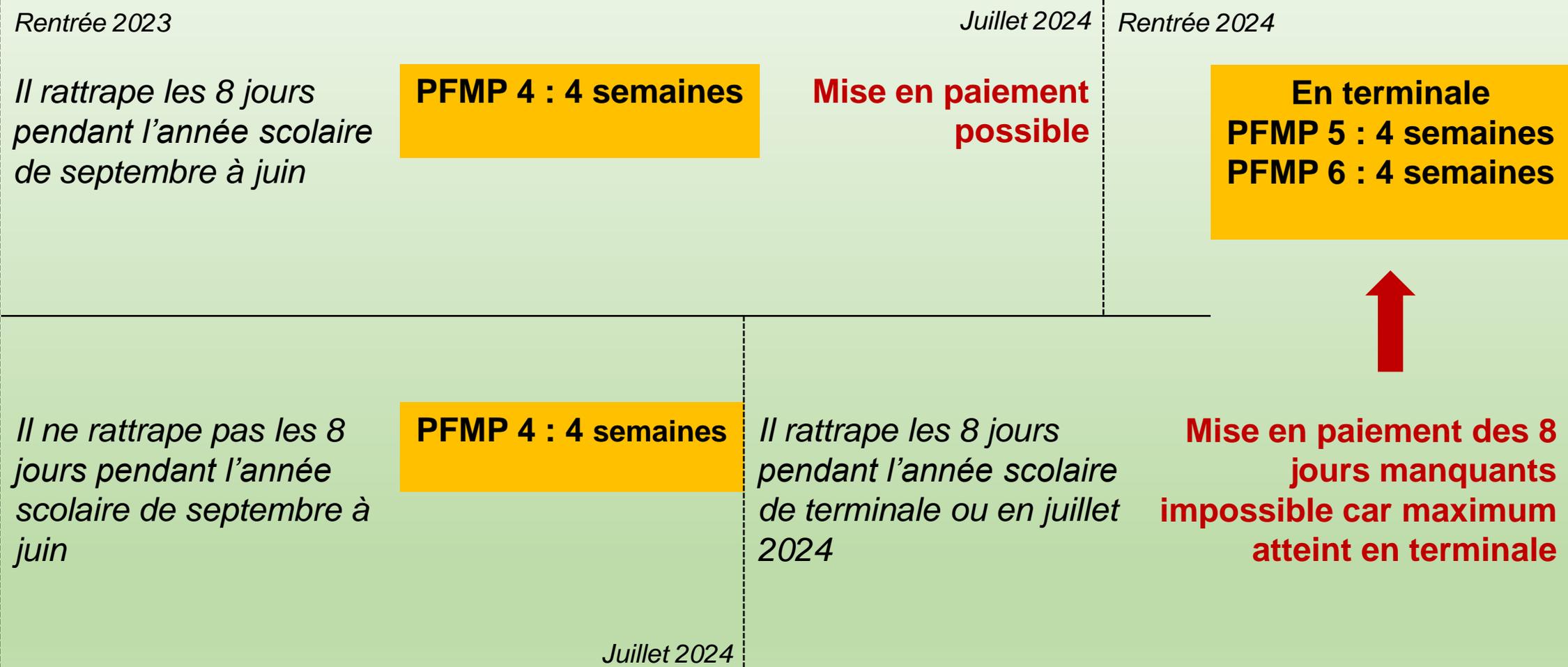


## **ATTENTION !!!**

*Les allocations sont déterminées sur la base de la présence en entreprise de l'élève, par le biais d'un forfait journalier  
Pour être pris en compte dans le calcul de l'allocation annuelle, les rattrapages des PFMP devront être faits durant l'année scolaire en cours*

**Il n'y a pas de cumul d'une  
année sur l'autre**

# Exemple avec un élève de 1<sup>ère</sup> BAC PRO MCV qui manque 8 jours de présence sur sa PFMP 3



# COPIES DES PIÈCES A FOURNIR

	Lycéen mineur	Lycéen majeur
<b>Allocation versée sur le compte bancaire du lycéen</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Pièce d'identité du lycéen</li><li>- RIB du compte bancaire</li><li>- Autorisation du représentant légal</li><li>- Document justifiant de la qualité du représentant légal</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Pièce d'identité du lycéen</li><li>- RIB du compte bancaire</li></ul>
<b>Allocation versée sur le compte bancaire du représentant légal</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Pièce d'identité du lycéen</li><li>- RIB du compte bancaire</li><li>- Pièce d'identité du titulaire du compte bancaire</li><li>- Document justifiant de la qualité du représentant légal</li></ul>	

**Cas particuliers : Contacter monsieur NICAISE au bureau des entreprises**

**Tél. : 04 78 51 01 70      Poste 137**

**Mél : [bde-lp-joseph-marie-jacquard@ac-lyon.fr](mailto:bde-lp-joseph-marie-jacquard@ac-lyon.fr)**

*Le compte bancaire ou postal doit être domicilié dans la zone SEPA, c'est-à-dire les 28 pays membres de l'Union européenne ou de l'espace économique européen.*